

Mairie
De

N°2026/059

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Présents :

ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo, TOUVIER Claire

Absents excusés :

AGU Carole, pouvoir à BEGUIN Fabienne
GROLLEAU Véronique pouvoir à GERBOUD Franck
GOUT Fabrice, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GUIRIMAND Marie, pouvoir à CHNICHILLA Flavie
TESTOUX Gérald, pouvoir à FERLIN Damien
THOUE Romain, pouvoir à DUBOTS Christophe

Etait absent : PESLERBE Bruno

Madame Edith EYNARD a été élue secrétaire de séance.

Vu la circulaire n°001395 du 27 janvier 2004 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction n°000282 du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

Le Maire donne connaissance du courrier de la Préfecture de la Drôme en date du 28 mai 2026.

La fonction de correspondant défense, créée en 2001, répond à la volonté de l'État de promouvoir l'esprit de défense et de mettre en œuvre des actions de proximité permettant d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Dans sa commune, le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés, des autorités civiles et militaires du département et de la région pour ce qui concerne les questions de défense.

Conformément à la circulaire précitée, à l'issue des élections municipales, vous avez la possibilité de désigner un correspondant "défense", au sein de votre conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

N°55

**OBJET : Désignation
d'un correspondant
Défense**

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 juin 2026**

DESIGNE Madame Emmanuelle GAUTHIER en qualité de correspondant
défense, pour représenter la commune.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

